

Informations tirées de la circulaire du Collectif "nous sommes Euronat ".

La lettre recommandée de la maire envoyée à tous les TDJ a non seulement suscité beaucoup d'inquiétude à Euronat, mais a également soulevé des questions auxquelles il était difficile, voire impossible, de répondre par des non-juristes. Les spéculations qui en ont résulté ont échauffé les esprits.

L'une des réactions a été la formation d'un groupe - collectif nous sommes Euronat - qui s'engage activement pour Euronat. Entre-temps, plus de 2500 soutiens l'ont rejoint.

Pour obtenir des conseils juridiques sur les questions soulevées par la lettre et - si nécessaire - une assistance juridique, il faut bien sûr disposer d'une réserve financière. Dans leur lettre circulaire 2, "nous sommes Euronat" a demandé un don. Dans la circulaire 3, ils font état d'une somme de 6000 euros reçue en quelques jours et nous en remercient.

Un cabinet d'avocats a été contacté pour clarifier les questions soulevées par la lettre.

Une première réponse des avocats clarifie certaines des questions en suspens.

Voici le lien vers la lettre de réponse des avocats

<https://drive.google.com/file/d/1D1rb85TEogyrm6RAizmo42V2xZNNdQ-z/view>

Remarque : comme il n'y a pas encore de traduction en allemand, voici quelques informations :

- Chaque titulaire d'un droit d'usage (TDJ) a été invité par l'administration communale de GRAYAN ET L'HOSPITAL, par lettre du 16 août 2023, à indiquer s'il entend faire usage de son droit de substitution dans un délai de trois mois à compter de la réception de la lettre, c'est-à-dire au plus tard le 16 novembre 2023.
- Ces lettres respectent le formalisme établi dans le contrat de bail à construction et sont nécessaires en cas de résiliation.
- Ces lettres ne sont toutefois pas suffisantes pour résilier le bail de construction - la résiliation doit être soumise à un juge.
- Euronat a jusqu'au 24 octobre pour donner une réponse à la commune.
- Il ne faut donc pas se précipiter pour le moment.

Remarque : avec 2500 soutiens de "nous sommes Euronat", la somme de 6000.-€ n'est pas - à mon avis - un montant élevé. Il y a encore de la marge.

Il serait bon que d'autres soutiens se joignent au don d'argent.

Voici le lien : <https://www.leetchi.com/en/c/nous-sommes-euronat-1979264>

Il ne faut pas oublier ce dont il s'agit ici. La démarche de la maire laisse supposer qu'elle veut résilier le contrat de bail avec Euronat.

Voici le lien vers toutes les circulaires de "Nous sommes Euronat".

https://collectifeuronat.substack.com/?utm_source=substack&utm_medium=email
(saisie de l'e-mail nécessaire)

ASto

10.10.2023